

# Article de presse

## Réunion publique 09 août 2017

### salle des fêtes à Bretignolles-sur-Mer

## LA VIGIE. Contre le port, le choix désormais du parcours juridique

LES SABLES - VENDÉE JOURNAL  
JEUDI 17 AOÛT 2017

Jean-Baptiste Durand, président, a tenu l'assemblée générale annuelle de la Vigie. Au terme de 14 années de lutte, le dernier combat est engagé. Le rapport moral fait état d'une détermination dans l'opposition au port et pour la protection du site de la Normandelière considéré comme un espace remarquable. L'année écoulée a vu la surveillance du dossier, sans évolution, qui vise à faire annuler la vente de la ferme, une manifestation fréquentée pour réclamer une nouvelle fois la remise en eau du lac salé et des recours engagés contre le SCoT du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

L'association entame maintenant ce qui semble être le dernier combat puisque le dossier du port de plaisance de Bretignolles-sur-Mer a été remis en préfecture pour une éventuelle mise à l'enquête publique. Le conseil d'administration a été renouvelé, Jacques Chamaret et Jacques Walker l'ont quitté. À leur place, deux candidatures ont été élues, celle de Philippe Penard et celle de Jean-Yves Boursereau, rédacteur et admi-

nistrateur du blog de la Normandelière qui déclare dans sa motivation « Je pense que nous sommes au bout du chemin et la Vigie est notre force de frappe. »

### Des objectifs à court terme

Ce que veut maintenant la Vigie, c'est le classement en espace remarquable de la Normandelière, la fin pure et simple du projet de port de plaisance de Bretignolles-sur-Mer, la restauration de la zone de loisirs, l'arrêt « des dégâts, détérioration volontaire du site pour faire aboutir un projet qui n'aboutira pas... La consultation préalable est une propagande d'un ancien projet rafistolé... Attaquer le SCoT est la première étape obligatoire, il faudra poursuivre pour le PLU. » Jean-Baptiste Durand précise encore, sur le côté économique, que le port est un investissement excessif à haut risque avec pour seule garantie les contribuables, « La plaisance est un loisir onéreux et en mutation. »



À la Normandelière, aujourd'hui des pâtures et demain peut-être des bateaux à flot ?

### Un projet hors la loi

La Vigie considère encore l'éventuel port comme un projet hors la loi, « par la privatisation de l'espace public, la dénaturation d'un espace remarquable, la suppression d'une coupure d'urbanisation, la rupture du cordon dunaire et la condamnation de la zone humide. » Le président affirme que la Vigie agira au moment de l'enquête publique et entre-

prendra les recours nécessaires. Et de ce fait il mobilise car si pour le moment les finances de l'association laissent un peu de marge de fonctionnement, dans l'avenir elles auront besoin d'être alimentées : « L'association aura besoin de fonds pour continuer l'engagement, nous comptons sur vous. »

■ Contact : [assoslavigie@sfr.fr](mailto:assoslavigie@sfr.fr) – <http://www.la-vigie.org>